



BAL Bulletin des Amopaliens Landais

Oct - Nov - Déc
2018

Association des Membres de
l'Ordre des Palmes Académiques
Section des Landes

Reconnue d'utilité publique, décret du 26-09-1968

Sommaire

Trimestriel 19^e année
ISSN : 1969-0088

N° 68

Le mot du président	1
Mouvements	2
Remise des prix	
Fin d'année	7
Remise des médailles	10
Apophtegme	13
Les bons communaux	14
Les Institutions françaises	15
Le délire du poireau	18
Crédit Agricole	22
Agenda de la section	23
Informatique et Internet	
Poésie	24

AMOPA

Président : M. Michel BERTHET

Secrétaire général : Mme Danielle THOUIN

Trésorier national : M. Alain CÉLÉRIER

Secrétariat : 30 avenue Félix Faure 75015 Paris
Tél. : 01 45 54 50 82 Fax : 01 45 54 58 20
Mél. : amopa@wanadoo.fr
Site internet : <http://www.amopa.asso.fr>

AMOPA : section landaise

Président : M. Bernard BROQUA
19 Rue Chantemerle 40800 Aire sur l'Adour
Tél. : 05 58 71 87 12
Mél. : Bernard.Broqua@orange.fr

Vice-Présidente : Mme Anne-Marie PIERRU

Secrétaire : M. Jean-Marie LAURONCE

Trésorier : M. Georges RÉMONT
5 Rue Monet - Restaurant la Poste 32240 Estang
Tél. : 05 62 08 70 46
Mél. : georges.remont@orange.fr

Site AMOPA Landes
<http://amopa-landes.pagesperso-orange.fr>

Le mot du président

Chères amies, chers amis,

Vous le savez tous il se passe des choses graves en France !

Je vous rassure, mon mot du président ne sera pas politique !

Je rappelle que notre association est soumise aux lois de 1901 et 1905... Je me suis efforcé, sans difficultés car les amopaliens landais sont raisonnables, de respecter et faire respecter les retenues religieuses, politiques... dans notre section.

Je laisse à chacun le soin de réfléchir à la situation.

Vous l'avez compris je suis inquiet. Les questions sont nombreuses, qui a des réponses, où sont les solutions ?

Malgré tout, en ce début d'année, époque des vœux, j'ose espérer que nous saurons tous dépasser ces épreuves et qu'ensemble nous irons vers des lendemains meilleurs pour tous. Saurons-nous écouter, taire les colères, sans doute pour certaines bien légitimes, pour dialoguer sereinement ? Saurons-nous faire la part des choses ?

Nous sommes dans un pays républicain, démocratique, c'est une base, une valeur sûre copiée dans bien des pays de par le monde. C'est un bien précieux.

Manquerions-nous en France d'intelligence... de respect des valeurs de la République... de compassion pour ceux qui ont du mal à vivre tandis que d'autres vivent dans l'opulence ? Manquerions-nous d'yeux et d'oreilles pour entendre, comprendre et voir dans le cadre républicain ?

Mais où est donc passée notre belle devise « Liberté, égalité, fraternité » ?

Alors en ce début d'année, je présente tout d'abord à chacun de vous mes vœux de bonne santé ; je sais que beaucoup souffrent dans leur corps et dans leur âme, je n'oublie pas non plus que la vie est cruelle quand elle emporte un être cher ou un ami.

Je souhaite que cette nouvelle année soit celle du renouveau serein et juste pour tous. Saurons-nous bâtir ce monde nouveau où chacun aura sa juste place, où chacun sera reconnu « Homme » ?

Je le souhaite et l'espère vraiment. Pour nous, mais aussi et surtout pour nos enfants, nos amis, il faut que la société évolue, qu'elle continue à trouver des valeurs humaines, des valeurs de justice, de paix, de respect de l'autre dans le calme et la sérénité.

Bonne année à vous toutes et tous, j'espère vous retrouver le plus nombreux possible au cours des mois à venir.

Avec toute mon amitié,

B. BROQUA

Mouvements

Monsieur Frédéric Périssat, préfet des Landes de septembre 2016 à décembre 2018 a pris ses fonctions dans le département de la Dordogne. Nous lui souhaitons un bon séjour.



Le Conseil des ministres du 16 décembre dernier a nommé monsieur Frédéric Veaux nouveau préfet des Landes. Il prendra ses fonctions le lundi 7 janvier prochain. L'AMOPA est heureuse de lui souhaiter la bienvenue et un bon séjour dans notre région.

Monsieur Veaux était préfet de la Mayenne après avoir fait une brillante carrière dans la Police Nationale.

Directeur central adjoint du renseignement intérieur, puis directeur central adjoint de la Police Judiciaire et inspecteur général de la Police Nationale. Il est nommé à Ajaccio, à la tête du service régional de Police Judiciaire, après l'assassinat du préfet Érignac.

Comme son prédécesseur Frédéric Périssat, il est natif de Gironde (Talence) et arrive donc « en voisin » dans les Landes.

D'ici quelque temps je lui demanderai audience afin de présenter notre section et nos actions envers les jeunes.

Durant cet entretien je l'inviterai à présider notre cérémonie de remise des prix, nous aborderons également le sujet de la cérémonie de remise des médailles dans les salons de la préfecture.

Bernard BROQUA



Remise des prix

Dix ans déjà ! Oui dix ans déjà que notre section fait de gros efforts pour la diffusion des concours de défense et illustration de la langue française dans notre département. Dix ans que l'IUT de Mont de Marsan nous accueille gracieusement pour la cérémonie de remise des prix où nous récompensons tous les élèves sélectionnés par les établissements et présents à la cérémonie. Dix ans que la préfecture est représentée soit par monsieur le préfet soit par son directeur de cabinet. Dix ans aussi que la direction académique nous soutient sans faiblir : diffusion des sujets des concours, mot d'incitation à participer et de recommandation de nos concours. Dix ans que les inspecteurs d'académie successifs président cette cérémonie.

Au fil des ans nous avons découvert des devoirs excellents, certains ont obtenu un prix national. Des devoirs tant en poésie qu'expression française ou jeune nouvelle, parfois très poignants.

À noter le soutien constant de la MAIF, ce qui nous aide sérieusement pour acheter les livres pour récompenser les élèves. Et depuis plusieurs années nous pouvons grâce au service imprimerie du Crédit Agricole éditer le florilège-palmarès des concours.

La participation à nos concours est relativement constante et remarquable : nous recevons entre cinquante et quatre-vingts devoirs par an. (Nous sommes environ 400 000 résidents dans notre département, avec pas mal de retraités, donc peu de jeunes...) Je tiens à remercier les membres du jury qui font gentiment un gros travail de lecture, agréable certes, mais cela n'enlève rien à leur mérite. J'en profite pour également remercier les membres du bureau, conjoints et amis qui ont assuré « l'intendance » de cette cérémonie. En effet l'équipe habituelle était bien réduite en raison de contraintes personnelles de plusieurs membres ce que nous comprenons parfaitement, mais tout s'est bien passé. Merci beaucoup à ces bonnes âmes qui œuvrent en toute discrétion !



Une partie de l'équipe, notre trésorier est aux commandes de l'appareil photographique... !

Certains établissements sont fidèles, des piliers de nos concours. Les lycées participent peu mais il semble que cela évolue favorablement. Il en est de même pour les écoles primaires qui sont désormais plusieurs à participer, une bonne chose.

Je note avec plaisir que nous voyons parfois les mêmes élèves d'une année sur l'autre : ces jeunes prennent plaisir à écrire, à se confronter gentiment dans un concours sympathique.

Cette année c'est le mercredi 28 novembre que l'IUT a mis à notre disposition son grand amphithéâtre qui s'est bien rempli : parents, frères et sœurs, professeurs, chefs des établissements.

Malheureusement nous avons subi la concurrence du cross départemental... Mauvaise coïncidence des dates.

C'est avec plaisir que j'accueille monsieur Cédric Garence, directeur de cabinet de la préfecture, représentant monsieur le préfet. J'ai apprécié notre échange simple et cordial, son écoute et sa compréhension des difficultés rencontrées par les associations.

Monsieur Luc Pham, directeur départemental des services de l'Éducation nationale arrive un peu en retard (il est tout pardonné !), retenu au Parc de Nahuques par le cross départemental.

Monsieur Cédric Garence et monsieur Luc Pham président cette cérémonie. C'est avec plaisir, au fil des ans, que je constate la gentillesse et la simplicité des divers représentants des services de l'État.

J'ai bien enregistré les discours (remise des prix et remise des médailles, ainsi que la conférence de fin d'année...) mais hélas mon enregistreur m'a joué un mauvais tour...

Monsieur Pascal Stouffs, directeur de l'IUT a pu se libérer et nous accueille donc. Il présente son établissement et insiste sur la nécessité d'un usage correct de notre langue y compris dans les domaines techniques.



J'apprécie tous les ans qu'un établissement d'enseignement supérieur technique accueille notre cérémonie de remise des prix de défense et illustration de la langue française, une belle alliance des Arts et des Lettres. Un clin d'œil à tous ceux un peu sectaires sans nul doute qui ne jurent que par le français, le grec, le latin ou bien les mathématiques, les sciences, les techniques. Inutile de rappeler quelques grands noms... Descartes, Pascal, Jacques Monod et tant d'autres... qui ont su allier justement les uns et les autres. J'ose espérer que cet accueil dans un établissement technique donnera des idées aux élèves pour leur orientation. Peut-être aussi que le discours du directeur de ce bel établissement permettra de battre en brèche bien des préjugés auprès des parents. « Faire » du technique n'est pas infamant, bien au contraire. Avoir un CAP ou un Bac pro, un BTS, un DUT, un diplôme d'ingénieur conduit à un métier fort respectable et dans notre région notamment c'est très appréciable. Pas de chômage pour les titulaires de tels diplômes ; élèves, parents et parfois professeurs doivent en être bien conscients.



C'est au tour de votre président d'intervenir.

Monsieur le directeur de cabinet de la préfecture,
Monsieur le directeur académique,
Monsieur le directeur de l'IUT,
Mesdames et messieurs,
Chers élèves,

Pour la onzième fois, je me trouve devant une feuille blanche, pour préparer non pas un discours mais le petit mot du président pour cette cérémonie de remise des prix des concours AMOPA.

J'ai moins souffert pour passer le bac !

En effet il n'est pas facile de se renouveler au fil des ans.

Avant de disserter davantage c'est avec plaisir que je tiens à remercier monsieur le Préfet et vous-même monsieur le Directeur de cabinet pour l'attention que vous portez à l'AMOPA et à nos actions envers les jeunes.

Merci à vous aussi monsieur le Directeur académique : très rapidement vous avez dit oui pour diffuser nos concours, oui également pour participer à cette cérémonie. J'ai été très sensible

à l'accueil que vous m'avez réservé en tant que représentant des Membres de l'Ordre des Palmes académiques des Landes. Je suis très confiant dans les échanges que nous pourrions désormais avoir au bénéfice des jeunes.

Un grand merci à l'IUT et à vous monsieur le directeur ainsi qu'à tous les personnels qui depuis des années font le maximum pour nous accueillir dans de très bonnes conditions.

Je tiens également à remercier le Crédit Agricole qui édite gratuitement le florilège des concours et la MAIF, fidèle depuis des années pour nous aider à financer les prix.

La partie officielle est terminée mais la feuille est toujours aussi blanche...

Tout compte fait, président ou élève, le problème est le même : il faut bien arriver à dire ou écrire quelque chose. Chers élèves, je suis solidaire !

Fort heureusement j'ai reçu une jolie lettre, si vous permettez je vais vous la lire.

Monsieur le Président,

Je vous remercie pour votre patience et votre gentillesse. Mes élèves ont eu beaucoup de plaisir à élaborer leur texte. Au fil des semaines, tous ont fait des efforts pour améliorer leur récit. Tous ont fait de leur mieux et ont révélé pour certains une sensibilité qui m'a parfois émue. Il me fut difficile de choisir les heureux élus !

Les parents des élèves dont j'ai sélectionné les textes se sont montrés très sensibles et touchés par la participation de leur enfant au concours de défense et illustration de la langue française. En effet, trois des élèves sélectionnés sont des enfants en froid avec l'orthographe et la production d'écrits en général.

L'implication de leur enfant, leurs efforts de relecture et de correction ont suscité la fierté et même les larmes chez certains parents.

Ce concours a le mérite de révéler les talents d'écrivains d'élèves qui manquent de confiance en eux. Ce projet a également permis à mes élèves de voir sous un jour différent leurs camarades mais aussi de porter un regard plus positif sur eux.

Merci madame, un grand merci, je crois pouvoir dire que vous représentez très dignement l'École de la République. Permettez-moi d'associer à cet hommage tous les professeurs ici présents, qui depuis des années font participer leurs élèves et tous ceux, humbles inconnus qui œuvrent pour le bien-être des jeunes qui leur sont confiés.

Merci aussi à tous les parents, notamment ceux ici présents qui soutiennent leurs enfants en lien avec les enseignants.

L'automne est la saison de la remise des prix littéraires, Goncourt et autres. Nous resterons modestes mais nous sommes dans les temps !

Nous avons reçu cette année, comme par le passé des devoirs toujours surprenants, à la lecture agréable.

Certes nous n'avons pas trouvé de grandes envolées lyriques, ni de vocabulaire hors du commun. Mais nous avons lu avec plaisir des devoirs excellents.

On peut justement s'interroger sur la notion d'excellence...

Devons-nous la trouver dans un texte exceptionnel ? Sans doute, mais est-ce suffisant ?

Nous avons surtout senti les bonnes volontés, les recherches appliquées, l'envie de présenter au mieux un joli texte.

En définitive nous avons reçu des devoirs « humains ». Humains parce qu'ils ne sont pas parfaits certes et rien ne l'est jamais.

Mais humains aussi parce que nous avons relevé un travail certain, un vrai désir de dialoguer, partager, échanger, communiquer.

Il y a dans tous ces devoirs le souci de se confier et celui de donner.

Donner au lecteur quelque chose de soi au travers d'un texte aux mots choisis, longuement réfléchis, un texte laborieusement affiné.

On trouve dans ces lectures tout à la fois le bonheur du travail bien fait mais aussi celui du partage dans une réelle confiance.

Je dirais donc que l'excellence, et elle est présente dans tous les devoirs, n'est pas incompatible avec le respect de l'autre. Bien au contraire, elle montre l'exemple, elle entraîne, elle est le moteur de toute société. Mais elle doit s'accompagner de modestie. Réussir dans un domaine, comme la langue ou les mathématiques ne fait pas de nous des êtres supérieurs, chacun peut réussir dans son domaine, qu'il soit littéraire, scientifique ou professionnel. Tous ont leur raison d'être, tous sont aussi respectables...

Chers élèves je n'ai vu dans vos textes aucune intolérance envers qui que ce soit.

Je ne sais ce que vous ferez demain après des études plus ou moins longues. Mais pour vous tous je suis confiant. Je sais que vous saurez choisir, que vous saurez vous investir, que vous serez capables d'effort personnel sans oublier le partage avec l'autre.

Tous ces jeunes que nous mettons aujourd'hui à l'honneur sont porteurs des valeurs d'efforts, de volonté, de dialogue et donc de citoyenneté.

Ils ont besoin d'être accompagnés, guidés, soutenus surtout par nous les adultes. Ils sont en fait sous tutelle, à nous tous d'être des tuteurs dignes de ce nom.

Bravo donc à vous tous, sans oublier vos parents et vos professeurs à qui vous comme moi, nous devons beaucoup.

C'est un grand jour pour vous, élèves, parents et professeurs, trinômes essentiels. Sachez que, pour nous, vous êtes tous et resterez toujours des personnes dignes d'estime et que nous n'aurons jamais assez de mots pour vous l'exprimer.

Toutes nos félicitations.

Messieurs Pham et Garence prennent ensuite la parole. L'un et l'autre félicitent les élèves ainsi que les professeurs et parents.

Monsieur le Directeur de cabinet de la préfecture explique la création de la nation française grâce à notre langue qui a fédéré plusieurs groupes distincts qui n'utilisaient pas le même langage notamment les langues d'oc et d'oïl et toutes leurs variantes. La langue française, commune à tous, a fédéré notre pays.



Chaque élève est ensuite appelé et monte sur l'estrade où il écoute l'avis du jury sur son devoir. Un avis le plus valorisant possible, un message d'encouragement à persévérer et à s'améliorer.

Il reçoit des mains de messieurs le directeur de cabinet, le directeur des services départementaux de l'Éducation nationale et le directeur de l'IUT un joli lot de livres et un diplôme.

Notre trésorier en charge de l'appareil photographique prend alors le cliché souvenir.

Depuis plusieurs années toutes les photos sont disponibles sur Internet. Le président adresse à chacune des familles concernées, professeurs et amopaliens un message proposant le lien pour télécharger les photographies. Cela semble apprécié puisqu'il y a eu de très nombreux téléchargements.

Tous se retrouvent en fin de cérémonie dans le foyer des étudiants pour partager quelques excellents biscuits, fabrication aturine, accompagnés de boissons revigorantes avant de reprendre la route. Beaucoup de parents, très touchés, émus, et professeurs remercient les membres de l'AMOPA pour l'organisation des concours et l'excellence de la cérémonie.

Un grand merci à toutes et tous et à l'année prochaine !



Candidats retenus pour participer au niveau national						
Nom	Prénom	Établissement	Commune	Classe	Professeur	Concours
GIORDANI	Théa	Lycée de Borda	Dax	2	Mme NOGUES	Poésie
Candidats retenus au niveau départemental avec mention						
Nom	Prénom	Établissement	Commune	Classe	Professeur	Concours
BESSON	Naima	Lycée de Borda	Dax	2	Mme NOGUES	Poésie
CAMERLINGO	Lou	Lycée de Borda	Dax	2	Mme NOGUES	Poésie
DEYCAR	Ninon	École Saint Perdon	Saint Perdon	CM 2	M. LALANNE	Ex écrite
LAFON	Zoé	Collège Félix Arnaudin	Labouheyre	3	Mme PUYAU-LARRAS	Ex écrite
LAVENANT	Tiphonie	École Jean Moulin	Mont de Marsan	CM 2	Mme OUSTALET	Ex écrite
LE PADRUN	Morgane	Lycée de Borda	Dax	2	Mme NOGUES	Poésie
MINIAU	Chloé	Collège N. Mandela	Biscarrosse	3	Mme GISSAT	Poésie
MIRANDE	Inés	École Jean Moulin	Mont de Marsan	CM 1	Mme LUCMARET	Ex écrite
MOÏTA-NGARBOUI	Marie	École Jean Moulin	Mont de Marsan	CM 2	M. P. FRICOT	Ex écrite
PLESSIS	Maud	École Jean Moulin	Mont de Marsan	CM 1	Mme OUSTALET	Ex écrite
SALLES	Camille	École Jean Moulin	Mont de Marsan	CM 1	Mme LUCMARET	Ex écrite
SERRA-DUPUY	Baptiste	École Jean Moulin	Mont de Marsan	CM 2	M. P. FRICOT	Ex écrite
Candidats retenus au niveau départemental						
Nom	Prénom	Établissement	Commune	Classe	Professeur	Concours
DAFFÉ	Maciré	Collège Félix Arnaudin	Labouheyre	3	Mme BRASTENHOFER	Poésie
DARRIEUMERLOU	Bastien	École Jean Moulin	Mont de Marsan	CM 2	Mme OUSTALET	Ex écrite
DRELON	Livia	École Saint Perdon	Saint Perdon	CM 2	M. LALANNE	Ex écrite
DULAU	Emmy	École Jean Moulin	Mont de Marsan	CM 2	Mme OUSTALE	Ex écrite
FAURIE GOUTAILLE	Manon	École Jean Moulin	Mont de Marsan	CM 1	Mme LUCMARET	Ex écrite
GONZALES	Laura	Collège Félix Arnaudin	Labouheyre	3	Mme BRASTENHOFER	Poésie
GUIHO	Sarah	Collège Félix Arnaudin	Labouheyre	3	Mme PUYAU-LARRAS	Poésie
HENRIQUEZ-MIRANDA	Laura	Collège Félix Arnaudin	Labouheyre	3	Mme BRASTENHOFER	Poésie
LAMBERT	Guilhem	École Jean Moulin	Mont de Marsan	CM 2	M. P. FRICOT	Ex écrite
MANO	Marjorie	Collège Félix Arnaudin	Labouheyre	3	Mme PUYAU-LARRAS	Poésie
MARCHAND	Laurane	École Jean Moulin	Mont de Marsan	CM 1	Mme OUSTALET	Ex écrite
MOUSSION	Camille	Collège Jacques Prévert	Mimizan	6	Mme d'ARAUJO	Ex écrite
RIGAL	Jade	École Saint Perdon	Saint Perdon	CM 2	M. LALANNE	Ex écrite
SCHMITT	Raphaël	Collège N. Mandela	Biscarrosse	3	Mme GISSAT	Poésie
Candidats retenus pour leur participation						
Nom	Prénom	Établissement	Commune	Classe	Professeur	Concours
GIRARDEAU	Romane	École Jean Moulin	Mont de Marsan	CM 1	Mme LUCMARET	Ex écrite
LOPEZ	Teyo	École Sabres	Sabres	CM 2	Mme DESBLANCS	Ex écrite
TALAGRAND	Thomas	École Jean Moulin	Mont de Marsan	CM 1	Mme LUCMARET	Ex écrite
VEDEL	Kenza	École Sabres	Sabres	CM 1	Mme DESBLANCS	Ex écrite

NB : ce tableau ne recense que les élèves présents à la cérémonie.

Fin d'année

Devenue traditionnelle notre journée de fin d'année s'est tenue le jeudi 6 décembre dernier.

Nous étions vingt-cinq à nous retrouver au restaurant « Fourchette et sable blanc ». Le rond-point de Coumassote, point de passage obligé des amopaliens, et quartier général des gilets jaunes, laissait planer une inquiétude certaine mais tout s'est bien passé et chacun a pu arriver à l'heure.

La table est joliment préparée, nous sommes désormais habitués à cet accueil simple mais très agréable.

Le traditionnel kir est bon et apprécié, cela réchauffe un peu même si le temps est très clément. C'est ainsi dans notre région privilégiée. Le cadre du lac avec la forêt proche que l'on peut admirer depuis la salle de restaurant est magnifique. Seul regret, les pins, certes c'est bien, mais quelques chênes aux merveilleuses couleurs automnales seraient les bienvenus.



La garbure, différente de celle délicieuse du restaurant de Saint Avit, est excellente.

Elle est bien garnie, c'est une vraie de vraie, je vous assure, et comme toujours succulente. Non seulement elle est de l'avis de tous très bonne, servie à profusion, deux assiettes avec un bon bout de pain feraient un repas complet ! Mais ce n'est pas le jour du régime !



Juste le temps de souffler et voilà un bon pavé de bœuf... tendre à souhait pour la plupart des convives mais quelques-uns ont eu un reste dur, d'ure sans doute... En ces temps de blocage des routes, notre restaurateur s'est approvisionné comme il a pu... Nous lui pardonnons très simplement ce petit couac car c'est bien la première fois que certains ont été un peu déçus.

Voilà un bon morceau de fromage du pays (du mien, là-haut !) accompagné de croquantes feuilles de salade... que chacun arrose d'un très bon petit rouge de derrière les fagots sans doute... Sud-Ouest oblige, nous savons vivre !

De jolies, généreuses et très savoureuses profiteroles « maison » viennent nous aider à digérer.

Il est temps de rejoindre l'IUT pour la conférence que nous propose le groupement de gendarmerie des Landes.

Nous repassons le rond-point de Coumassote sans problème et nous découvrons à notre arrivée à l'IUT la construction d'un nouveau et imposant bâtiment : il accueillera tout ce qui concerne « la fibre ». Ainsi les étudiants spécialistes en informatique et communication bénéficieront d'une formation au plus près des dernières technologies.

Beaucoup d'étudiants sont déjà présents dans l'amphithéâtre ainsi que nos gendarmes conférenciers : le capitaine Le Tertre, commandant en second l'escadron de sécurité routière, la lieutenant Touchard, commandant la brigade départementale de renseignements et





investigations judiciaires et l'adjudant-chef Truquez, formateur relais antidrogues et chef de la brigade de proximité de Roquefort.

Notre président accueille les conférenciers et explique le pourquoi d'une conférence à l'IUT. Tous les ans nous proposons aux étudiants une conférence sur des sujets adaptés aux différentes sections de formation : informatique, biologie ou mécanique. Cette année la conférence sur les drogues concernait tous les étudiants. Ces conférences toujours de haut niveau sont un signe de remerciements pour l'accueil que nous réserve l'IUT notamment pour la cérémonie de remise des prix.

Le capitaine Le Tertre nous présente dans sa globalité le code de la route :

- Focus historique et nécessité de ce code,
- Prescriptions,
- Infractions et sanctions,
- Conduites addictives (alcool et stupéfiants).

Le code de la route en France définit l'ensemble des prescriptions en ce qui concerne :

- la partie législative,
- la partie réglementaire.

Il cible tous les usagers (piétons, véhicules avec ou sans moteur). À l'heure actuelle aucune législation n'existe pour les trottinettes et les EDP (engins de déplacement personnel : skateboards mais aussi gyropodes, monocycles, gyroskates ...) dont certains peuvent dépasser les 30 kilomètres par heure.

La genèse du code de la route :

- 1724 : réglementation sur la circulation des chevaux et des engins tractés par ces derniers.
- 1804 : Napoléon premier impose la circulation à droite.
- 1893 : mise en place de l'autorisation de conduire un véhicule motorisé.
- 1896 : apparition de l'ancêtre de la carte grise.
- 1921 : premier code de la route.
- 1922 : création du permis de conduire.
- 1958 : adaptation du code relativement aux dangers dus à la vitesse et à la consommation d'alcool.
- 2011 : dernière réforme en date du code de la route.

Après cette belle introduction très utile où chacun a pu découvrir plus ou moins de choses, le capitaine Le Tertre nous explique ce que dit le code de la route.

- Tout d'abord il encadre le droit de circuler sur les voies publiques. (Les parcs de stationnement publics, mais aussi ceux des divers commerces font partie des voies publiques et il faut donc y respecter le code de la route dans son intégralité).

- Il décrit également les caractéristiques des véhicules aptes à circuler.

- Il définit les règles de circulation : priorité, stationnement, etc..

- Il définit également les conditions du droit à conduire les véhicules terrestres à moteur (à deux roues ou plus). Les véhicules sans moteur, vélos, ne nécessitent pas pour le moment de permis... Cela laisse un vide juridique en ce qui concerne les vélos électriques...

- Le code définit également les sanctions applicables...

Le capitaine Le Tertre aborde ensuite le thème de la sécurité routière et l'alcoolémie (Taux d'alcool dans le sang).

C'est l'article R 234 qui traite de la conduite sous l'emprise de l'alcool.

Les infractions qui donnent lieu à contravention par procès-verbal ou sont un délit sont relevées en fonction de quatre critères :

- le type de conducteur : jeune conducteur, chauffeur de bus qui dispose désormais d'un EAD (éthylotest anti-démarrage) par exemple,
- la fréquence : première fois ou récidive,
- les circonstances du contrôle : normal, de routine, ou lors d'un accident matériel, corporel voire mortel.
- le taux d'alcool qui peut conduire à l'interdiction de conduire, au retrait du permis avec suspension ou annulation, ou à une convocation devant la justice.

Les conséquences :

- Contravention : PV + retrait de 6 points,
- Délit :
 - rétention du permis de conduire de 72 heures...
 - immobilisation administrative du véhicule,
 - suspension du permis de conduire,
 - convocation au tribunal de grande instance.

Mais le délit peut être aggravé... :

- défaut de permis de conduire, accident, délit de fuite (6 mois de suspension, voire prison...)

Dans les Landes 20% des accidents graves sont dus à l'alcool et aux stupéfiants. Faire appel à un SAM (Sans Accident Mortel) est une bonne solution : « celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas ». Malheureusement cette bonne idée ne l'est à mon avis qu'à moitié car elle amène ceux qui ne conduisent pas à boire sans retenue... Hélas !

Les stupéfiants : article R 235 du code de la route.

Le dépistage se fait sur le conducteur, il est obligatoire lors d'un accident corporel, voire mortel (Effectué par un officier de police judiciaire). Lors d'un accident uniquement matériel il est possible (par un adjoint de police judiciaire).

Toutes les infractions au code de la route laissent planer un soupçon... et peuvent donner lieu à réquisition par le Procureur de la République ou à l'initiative d'un officier de police judiciaire.

La procédure de dépistage :

- Test salivaire,
- Le test est envoyé en laboratoire,
- On peut également être soumis à un prélèvement sanguin.

Cette procédure est très utilisée lors de festivals, free party, rave...

Le cadre de la conférence est fixé. La lieutenant Touchard et l'adjudant-chef Truquez vont pouvoir aborder

le fond du thème de cette après-midi.

Il va de soi que de nombreux applaudissements chaleureux et mérités saluent ce début de conférence.

C'est alors qu'à notre grande surprise les étudiants se lèvent et quittent la salle, croyant la conférence terminée !

Les adhérents de l'AMOPA, ébahis, les suivent, ne sachant trop ce qu'il faut faire ou pas !

Dommage, vraiment dommage !

Oui dommage, vraiment dommage pour ces militaires qui ont fait l'effort de préparer, adapter leurs propos. Dommage pour les étudiants qui se sont privés de bien des informations utiles. Moins grave certes pour les amopaliens puisqu'ils ont pu, dans un précédent numéro du BAL, lire l'excellent article de notre ami Jacques Dupont sur les drogues dont il est spécialiste (en connaissance, pas en consommation !)

Bernard BROQUA



Remise des médailles

Fin d'année chargée pour l'AMOPA des Landes, en effet remise des prix fin novembre, remise des médailles et journée de fin d'année début décembre ainsi que la cérémonie de départ de notre préfet. Votre président et le bureau ne chôment pas ! Mais ne nous plaignons pas, ce sont à chaque fois des moments de bonheur pour les uns et les autres, bonheur reçu et donné, c'est très bien ainsi.

Mercredi cinq décembre, remise des médailles dans les salons de la préfecture. Nous ne sommes que trois à représenter l'AMOPA... Votre président, votre trésorier et son épouse... de malheureux concours de circonstances ont conduit à cette situation. Cela peut arriver, la preuve ; c'est regrettable mais bien compréhensible et il n'y a rien à reprocher à qui que ce soit.



Le salon est rapidement préparé avec la mise en place de l'appareil photo, c'est notre trésorier qui sera aux commandes. Les médailles sont disposées sur une nappe violette, les serviettes offertes par la MAIF contenant le nécessaire du futur amopalien sont en place.



Le salon se remplit rapidement, votre président a le temps de dialoguer avec monsieur Garence, directeur de cabinet qui a participé à notre cérémonie de remise des prix, en attendant monsieur le préfet et monsieur le directeur académique.

10

Chacun est à son poste, la cérémonie peut débuter. À la grande surprise de votre président,



monsieur le préfet prend la parole en premier, contrairement à l'ordre prévu en accord avec les services de la préfecture... Votre président qui devait intervenir en premier, avant monsieur le directeur académique et monsieur le préfet, se trouve pris au dépourvu... Son discours concocté depuis des jours tombe à l'eau, monsieur le préfet en effet aborde bien des thèmes que souhaitait développer votre président... Il faut savoir s'adapter.



Mon enregistreur s'étant mis en grève sans préavis, je ne peux reproduire les discours de monsieur le préfet et monsieur le directeur académique.

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Directeur académique,
Mesdames et messieurs les élus,
Mesdames et messieurs, membres de l'AMOPA des
Landes
Mesdames et messieurs,

Monsieur le préfet je tiens à vous remercier très sincèrement puisque cette année encore vous avez bien voulu accueillir dans cette maison de la République les serviteurs de l'École que notre ministère a voulu honorer. Permettez-moi d'associer à ces remerciements les services de la préfecture avec qui j'ai pu échanger de manière toujours cordiale et productive.

Merci à vous aussi, monsieur l'inspecteur d'académie en charge de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Landes pour votre soutien. Soutien avec vos services pour cette cérémonie mais aussi pour celui que vous apportez à l'AMOPA, notamment pour nos concours de défense et illustration de la langue française.



Cette cérémonie se veut tout à la fois solennelle et conviviale. Les textes officiels, contrairement à ceux des Ordres nationaux, ne prévoient pas de remise individuelle. L'AMOPA organise donc une cérémonie pour tous, car si l'enseignement est avant tout un travail d'équipe il est bon je crois que les plus engagés, distingués par notre ministère de tutelle, se retrouvent, ici, ensemble, solidaires.

Nous avons pour mission, la promotion de notre Ordre, celui des Palmes académiques qui est le premier Ordre ministériel et le plus ancien Ordre civil voulu par Napoléon premier et que le général de Gaulle n'a pas souhaité intégrer à celui du Mérite tant son prestige est grand.

Elle a un double visage : association d'intérêt général et aussi d'utilité publique.



Chers récipiendaires, je manquerais à mon devoir de président si je ne vous présentais pas l'Association des membres de l'Ordre des Palmes académiques, l'AMOPA, qui est désormais la vôtre.

Dans le cadre de l'intérêt général la section des Landes organise régulièrement des sorties culturelles, des conférences, et je peux vous assurer que la bonne humeur, l'amitié, la gastronomie, la culture sont au rendez-vous de chacune de nos activités ! Nous disposons d'un site internet et nous éditons quatre fois par an un bulletin interne, lien entre tous les adhérents. Nous nous sommes également engagés depuis plusieurs années dans une démarche de prévention routière.

En effet lorsque l'on est membre d'un Ordre national ou ministériel, c'est quasiment un devoir moral que d'adhérer et d'apporter son concours à l'association correspondante.

Elle est aussi Association reconnue d'utilité publique et nous proposons aux jeunes des concours de défense et illustration de la langue française, des bourses, un concours pour l'enseignement technologique en lien avec l'Association Française de développement de l'enseignement technique.

L'AMOPA a été créée en 1962 et elle est placée sous le haut patronage du Président de la République, du Ministre de l'Éducation nationale et du Grand Chancelier de la Légion d'Honneur.

Elle est représentée dans chaque département de métropole ou d'outre-mer, mais également dans de nombreux pays francophones ou pas.

Cela fait plus de 50 ans que des hommes et des femmes titulaires de la « décoration violette » œuvrent pour créer de par le monde une grande communauté humaine et culturelle, chaleureuse et respectueuse des uns et des autres.

Chaque année nous offrons une conférence de haut niveau aux étudiants de l'IUT de Mont de Marsan. Celle de cette année aura lieu demain. Elle a pour thème « les drogues ». Les aspects médicaux,

légaux et autres, seront abordés par quatre officiers du groupement de gendarmerie des Landes.

Nous œuvrons également au niveau national, avec l'aide de la Marine nationale, pour la promotion du français : c'est ainsi que tous les ans, plusieurs tonnes de livres sont offertes à des pays lointains dans le cadre de la francophonie.

Je ne peux omettre les divers salons amopaliens tels celui de Rocamadour ouvert aux auteurs médaillés, celui de La Rochelle consacré au patrimoine ainsi que le Salon national des arts plastiques de Pontivy par exemple.

Être titulaire des Palmes académiques doit être une fierté, avec toute la modestie que cela impose certes, mais c'est aussi une exigence. Cela demande à chacun des devoirs d'exemplarité : individuels et collectifs, c'est une étape dans votre cheminement au service des autres. L'AMOPA vous propose de le parfaire, de le magnifier.

En ce sens, nous avons signé avec le Ministère de l'Éducation nationale, une convention qui fait de notre association une ambassadrice de la réserve citoyenne de l'Éducation, j'espère qu'il y aura parmi vous quelques volontaires.

Je recherche également des « parrains » pour soutenir et aider des élèves en difficultés.

Et si quelques-uns parmi vous souhaitent s'engager dans notre jury des concours, nous les accueillerons avec plaisir.

Notre rôle est large, tourné vers les jeunes, chacun peut trouver une raison de s'engager.

En effet, partage avec les autres médaillés, culture, service auprès des jeunes, les raisons de trouver sa place au sein de notre section sont nombreuses.

Je sais bien que plusieurs d'entre vous ne comptent pas leur temps et sont déjà bien engagés dans diverses actions et associations, mais je vous invite à adhérer à l'AMOPA, elle est votre association, nous avons besoin de vous, de vos talents, de vos compétences.

J'ai l'habitude de dire que recevoir une distinction n'est pas une fin en soi, mais le début d'une nouvelle aventure. Nous avons pour devise : « SERVIR et PARTAGER », elle prend aujourd'hui toute sa dimension, celle de transmettre notre culture, nos connaissances mais aussi notre sens de la liberté, du respect de l'autre, de la citoyenneté. Pour que vivent nos palmes, notre association, nos actions envers les jeunes, mettez-moi un peu de baume au cœur : adhérez, investissez-vous encore et encore !

Je vous remercie.

Après les discours, votre président appelle chaque récipiendaire. À tour de rôle monsieur le préfet et monsieur le directeur académique en font l'éloge, lui remettent au nom de notre ministre la médaille correspondant à son grade. L'épouse toute dévouée de notre trésorier remet alors à chaque médaillé la serviette contenant des documents d'informations sur l'AMOPA, quelques bulletins de section, le BAL, le florilège de nos concours et bien sûr... un bulletin d'inscription.



Je ne peux que regretter que certains nommés ou promus n'aient pas souhaité participer à cette cérémonie... même si cette année le taux de participation a été particulièrement bon. D'autres récipiendaires n'accordent aucun intérêt à cette décoration ou préfèrent une remise à titre particulier dans d'autres lieux... Il y a là me semble-t-il une dérive, une incompréhension qu'un entretien préalable avant proposition pour l'attribution de cette décoration pourrait lever... On ne peut faire la surprise, imposer une nomination dans un Ordre national ou ministériel, encore faut-il connaître l'intérêt de celui que l'on propose pour cette démarche...

Les médaillés présents lors de la cérémonie :

Civilité	Nom	Prénom	Ville
Chevaliers			
M.	AUGUET	Patrice	Louer
Mme	BACHELE	Pascale	Dax
M.	BALLESTER	Éric	Mont de Marsan
Mme	BONHOURE	Christine	Montgaillard
M.	CALVET	Bruno	Hinx
M.	CAPDEVILLE	Jean Noël	Mont de Marsan
Mme	CARRERE MEVEL	Claude	Mont de Marsan
Mme	CASABAN	Marie-José	Pouillon
Mme	CAUBIN	Chantal	Mont de Marsan
M.	COMBES	Christophe	Beaupuy
Mme	MONTAUD (DE ZANET)	Marie Paule	Aire sur l'Adour
Mme	DESPUJOLS	Martine	Grenade sur l'Adour
Mme	FOURRIER	Catherine	Saubrigues
M.	FOURRIER	Olivier	Saubrigues
Mme	GALHARRET	Stéphanie	Biscarrosse
M.	MARCIEN	Gilles	Labenne
M.	MEYNOT	Bertrand	Roquefort
Mme	RÉMAZELLES	Marie-Hélène	Saint André de Seignanx
Mme	SARRAUTE	Sophie-Marie	Roquefort
M.	SOUROUILLE	Christophe	Aurice
M.	WEINGAND	Emmanuel	Bougue
Officiers			
Mme	BERNARD	Christine	Mont de Marsan
Mme	COUSINET	Laurence	Aureilhan
M.	DORDAIN	Mickaël	Capbreton
Commandeur			
Mme	BOURDET	Marie-Paule	Saint Pierre du Mont



Apophtegme

Juste pour rire, sourire ou trouver cela minable !
Courriel envoyé par un ami, source non communiquée.

Béatrice RÉMONT

NDLR : les articles sont publiés sous la seule responsabilité des auteurs...

Apophtegme : parole, expression mémorable exprimée de façon claire et concise ayant valeur de maxime.

L'enfant est le fruit qu'on fit.

*C'est curieux, se faire refaire les seins
cela coûte la peau des fesses.*

Quand il y a une catastrophe,
si on évacue les femmes et les enfants d'abord,
c'est juste pour pouvoir réfléchir à une solution en
silence.

*Vous connaissez l'histoire du mouton qui court jusqu'à
perdre la laine ?*

N'attendez pas des hommes politiques la solution de vos problèmes, puisque ce sont eux qui en sont la cause.

*Les prévisions sont difficiles,
surtout lorsqu'elles concernent l'avenir.*

Un homme est venu sonner chez moi pour me demander un petit don pour la piscine municipale, je lui ai donné un verre d'eau.

*Cette nuit, un voleur s'est introduit chez moi,
il cherchait de l'argent !
Je suis sorti de mon lit et j'ai cherché avec lui.*

De chez moi au bar il y a 5 minutes,
alors que du bar jusque chez moi il y a 1 h 30 !

*L'ironie, c'est quand tu rentres en prison pour vol de
voiture et que tu en sors pour bonne conduite.*

Le travail d'équipe est essentiel.
En cas d'erreur,
cela permet d'accuser quelqu'un d'autre !

*Les parents sont deux personnes qui t'apprennent à
marcher et à parler,
pour te dire ensuite de t'asseoir et de te taire...*

L'être humain est incroyable :
c'est la seule créature qui va couper un arbre pour en
faire du papier et écrire dessus !
« SAUVEZ LES ARBRES » !

Les bons communaux

Durant la « Grande Guerre », les villes et villages proches du front Nord, Pas-de-Calais, envahis dès le mois d'août 1914, ont vu disparaître leurs belles pièces de monnaie de 0,50, 1, 2 et 5 francs en argent.

Très vite, il n'y eut plus aucune monnaie en circulation alors que les maires de ces communes devaient faire face aux dépenses pour les allocations de femmes de soldats, les rémunérations des employés communaux, les pensions de veuves, les secours aux nécessiteux, les dépenses courantes, les amendes et les énormes contributions de guerre exigées par l'occupant allemand...



Rapidement, presque toutes les municipalités, se concertant plus ou moins à l'insu des Allemands, prirent la décision d'émettre des bons pour pallier le manque de numéraire. Ces bons ou billets de nécessité imprimés dans les villes voisines (Cambrai ou Douai) étaient réalisés sur un papier ordinaire en impression unie, dans un format généralement de 10 x 6 cm. Il était indiqué qu'ils pouvaient être mis en circulation et qu'ils seraient remboursables après la fin des hostilités que l'on voyait rapide !

De rares communes refusèrent d'émettre ces pseudo-monnaies préférant emprunter aux grandes villes voisines voire aux compagnies minières.

Les Allemands, qui dans un premier temps acceptaient ces bons en paiements des amendes et autres brimades financières imposées aux populations, se sont vite rendu compte du peu de crédit qui les garantissait.

Un décret imposa le recours aux bons émis par les grandes villes ou les syndicats de communes. Cette situation subsista jusqu'en 1919. Les chambres de commerce prirent alors le relais avec des émissions qui allaient se succéder encore une dizaine d'années jusqu'au rétablissement d'une monnaie officielle.

Une des plus importantes émissions a été réalisée par l'union des 70 communes autour de Bapaume (62) et des billets pour une valeur de 21 millions de francs pour lesquels se sont portées garantes des



communes du Nord et du Pas-de-Calais. Dans les petites communes, les bons parfois signés par le maire n'avaient finalement de valeur que la garantie communale soit les bâtiments et terres en propriété.

Étrange cette monnaie qui circula en ces temps de tumulte, d'une valeur aléatoire et pourtant essentielle au quotidien de ces Français qui ont vécu sous le joug d'une occupation menaçante.



Aujourd'hui, ces bons communaux sont très recherchés, achetés ou échangés par des collectionneurs et leur valeur est parfois démultipliée.

D'après un article extrait de Sud Artois Magazine N° 15 janvier 2016.

Béatrice RÉMONT

Images extraites du site :

http://www.cercle-numismatique-dainvillois.fr/les_bon_communaux_du_pdc.php5

Sud Artois Magazine :

<http://www.cc-sudartois.fr/territoire/publications/journaux-de-territoire/page/3/>

Les Institutions françaises

Il se dit beaucoup de choses en ce moment... Des vraies et des fausses. Je vous propose une information officielle (Assemblée nationale) en ce qui concerne nos Institutions.

I. La Constitution de la V^e République

1. La V^e République, réaction aux difficultés de la IV^e République

Les dernières années de la IV^e République ont été marquées par la paralysie du régime et son incapacité à relever le défi majeur de la décolonisation.

Confronté au soulèvement de l'Algérie, qui demande son indépendance, et à la menace d'une prise de pouvoir insurrectionnelle par des responsables militaires à Alger (13 mai 1958), le Président de la République René Coty appelle le général de Gaulle, en retrait de la vie politique, à former un nouveau Gouvernement.

Le Gouvernement est investi le 1^{er} juin 1958. Sur le fondement de la loi constitutionnelle du 3 juin, il met en place un Comité consultatif constitutionnel, qui examine au cours de l'été 1958 le projet de Constitution élaboré par le garde des Sceaux, Michel Debré.

Le projet, soumis à référendum et adopté le 28 septembre par 79 % des suffrages exprimés, est promulgué le 4 octobre 1958.

2. Les révisions de la Constitution depuis 1958

L'article 89 de la Constitution définit les modalités de sa révision. Le projet de loi, présenté par le Président de la République sur proposition du Premier ministre, ou la proposition de loi révisant la Constitution, doit d'abord être adopté par les deux assemblées séparément et dans les mêmes termes, la possibilité de donner le « dernier mot » à l'Assemblée nationale en cas de désaccord avec le Sénat n'étant pas applicable. Le texte peut ensuite, selon la volonté du Président de la République, être soumis à référendum. Lorsqu'il s'agit d'un projet de loi constitutionnelle, le chef de l'État peut décider de le soumettre non pas au référendum mais aux deux assemblées réunies en Congrès (adoption à la majorité des trois cinquièmes des suffrages exprimés).

À ce jour, la Constitution a été modifiée à vingt-deux reprises selon cette procédure, toujours sur la base d'un projet de loi présenté au nom du Président de la République par le Gouvernement.

Certaines des révisions ainsi opérées ont significativement modifié l'économie d'ensemble du régime et des institutions. Il en est ainsi :

- de l'extension du droit de saisine du Conseil constitutionnel à soixante députés ou soixante sénateurs (1974) ;

- de l'institution d'une session unique (1995) ;
- de la réduction de la durée du mandat présidentiel de sept à cinq ans (2000) ;
- du renforcement des prérogatives du Parlement (2008).

Des révisions importantes, bien que sans incidence fondamentale sur la nature du régime, ont eu pour objet de promouvoir l'égalité hommes-femmes (1999) ou d'inscrire dans la Constitution la prohibition de la peine de mort (2007).

D'autres révisions ont revêtu un caractère plus « technique ». Il en a ainsi été de la modification de la date des sessions parlementaires (1963), de la création de la Cour de justice de la République (1993) ou de la modification du statut pénal du chef de l'État (2007). De nombreuses révisions sont liées à l'intégration de la France au sein de l'Union européenne (juin 1992, janvier 1999, mars 2003, mars 2005, février 2008).

La réforme relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel direct (1962) a été réalisée non par la voie de l'article 89 mais directement par référendum, selon la procédure de l'article 11 de la Constitution.

II. Caractères généraux des institutions de la V^e République

1. Un régime mixte ?

Les institutions de la V^e République empruntent aux traits classiques des régimes parlementaires et des régimes présidentiels, ce qui a conduit certains constitutionnalistes à parler de « régime semi-présidentiel ».

C'est ainsi que participe du caractère parlementaire l'existence d'un Gouvernement, dirigé par un Premier ministre responsable devant l'assemblée élue au suffrage universel direct. En contrepartie de cette responsabilité du Gouvernement devant l'Assemblée nationale, celle-ci peut être dissoute par le chef de l'État.

En revanche, la désignation du Président de la République au suffrage universel direct, son rôle éminent en matière de politique étrangère mais aussi sa prééminence dans la conduite de la politique du pays, hors périodes de cohabitation, n'ont pas d'équivalent dans des régimes parlementaires comme ceux du Royaume-Uni ou de la République fédérale d'Allemagne - où la fonction du chef de l'État est essentiellement protocolaire - et rapprochent le système français du modèle américain.

La réduction à cinq ans de la durée du mandat du Président de la République et le fait que son élection précède désormais celle des députés ont renforcé le poids du chef de l'État.

2. La Constitution, norme suprême

La tradition juridique française, marquée par les écrits de Jean-Jacques Rousseau (Du Contrat social, 1762), a longtemps accordé une primauté absolue à la loi, votée par les représentants du peuple et

« expression de la volonté générale » selon les termes de l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

Toutefois, la Constitution de la V^e République a confié au Conseil constitutionnel, institution collégiale comprenant, outre les anciens chefs de l'État, neuf membres nommés par le Président de la République et les Présidents des assemblées, le soin de vérifier, avant sa promulgation, la conformité de la loi à la Constitution. Par la suite, le rôle du Conseil s'est progressivement affirmé. À partir du début des années 1970, le Conseil a élargi le cadre de son contrôle en intégrant dans le « bloc de constitutionnalité » - c'est-à-dire les normes de référence utilisées pour le contrôle - la Déclaration de 1789, le Préambule de la Constitution de 1946 et des principes fondamentaux reconnus par les lois de la République. En 1974, la possibilité de le saisir a été élargie à soixante députés ou soixante sénateurs, conférant ainsi de fait un pouvoir important à l'opposition parlementaire.

Le Conseil a ainsi pu affirmer, en 1985, que la loi « n'exprime la volonté générale que dans le respect de la Constitution » (décision n° 85-197 DC du 23 août 1985). L'action du législateur doit s'inscrire dans le respect de l'ensemble des « principes à valeur constitutionnelle ».

Cette évolution a été confortée par la reconnaissance, à l'occasion de la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008, d'une possibilité de saisine a posteriori du Conseil constitutionnel lorsque, à l'occasion d'une instance en cours devant une juridiction, il est soutenu qu'une disposition législative, déjà promulguée, porte atteinte aux droits et libertés que la Constitution garantit (Question prioritaire de constitutionnalité).

III. Le pouvoir exécutif

1. Le Président de la République, clé de voûte des institutions

La Constitution de la V^e République met le Président de la République au premier rang et en fait, pour reprendre l'expression de Michel Debré, la « clé de voûte » du régime. Son article 5 dispose que « le Président de la République veille au respect de la Constitution. Il assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'État. Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités ».

Depuis la réforme constitutionnelle du 2 octobre 2000, le Président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel direct et non plus pour sept ans.

Il dispose de pouvoirs propres qu'il exerce sans contreseing et qui le placent au cœur de la vie politique et institutionnelle française :

- il nomme le Premier ministre et met fin à ses fonctions ;
- il peut décider de prendre la parole devant le Parlement réuni en Congrès ;
- il peut soumettre au référendum certains projets de loi, relatifs à l'organisation des pouvoirs

16

publics, à des réformes relatives à la politique économique, sociale ou environnementale de la Nation et aux services publics qui y concourent ;

- il peut, après consultation du Premier ministre et des Présidents des assemblées, prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale ;

- lorsque les institutions de la République, l'indépendance de la Nation, l'intégrité de son territoire ou l'exécution de ses engagements internationaux sont menacées d'une manière grave et immédiate et que le fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels est interrompu, il prend les mesures exigées par ces circonstances ;

- il peut saisir le Conseil constitutionnel d'une loi ou d'un traité et nomme un tiers de ses membres. Le pouvoir de nomination du Président de la République s'exerce après avis public de la commission permanente compétente de chaque assemblée. Lorsque l'addition des votes négatifs au sein de chaque commission représente au moins trois cinquièmes des suffrages exprimés au sein des deux commissions, la nomination ne peut intervenir.

Le Président de la République exerce, en outre, un certain nombre de pouvoirs partagés pour lesquels il doit obtenir le contreseing du Premier ministre et, le cas échéant, du ministre concerné :

- sur proposition du Premier ministre, il nomme les autres membres du Gouvernement ;

- il préside le Conseil des ministres ;

- il promulgue les lois dans les quinze jours qui suivent la transmission au Gouvernement de la loi définitivement adoptée et peut, avant l'expiration de ce délai, demander au Parlement une nouvelle délibération de la loi ou de certains de ses articles ;

- il signe les ordonnances et les décrets délibérés en Conseil des ministres et nomme aux emplois civils et militaires de l'État ;

- il est le chef des armées.

La réforme constitutionnelle de 1962, qui institue l'élection du Président de la République au suffrage universel, lui donne une légitimité renforcée. De simple « arbitre » au-dessus des partis politiques, il devient le véritable chef de la majorité lorsque celle de l'Assemblée coïncide avec celle qui l'a élu. Il détermine les grandes orientations de la politique conduite par le Gouvernement.

2. Le Gouvernement

La Constitution confère au Gouvernement de nombreuses attributions.

Selon la lettre de la Constitution, il appartient au Gouvernement de déterminer et conduire la politique de la nation. C'est ainsi que le Gouvernement dispose de moyens lui permettant d'orienter, d'accélérer ou de freiner la discussion des textes lors de la procédure législative devant les assemblées. Le chef du Gouvernement est à la tête de l'administration d'État et est responsable de la Défense nationale. Il dispose du pouvoir réglementaire, c'est-à-dire celui de prendre les mesures générales ne relevant pas de la loi ou celles, plus nombreuses encore, fixant les modalités précises de son exécution (décrets d'application).

Le Premier ministre et le Gouvernement s'appuient sur

la majorité qui les soutient à l'Assemblée nationale et, éventuellement, au Sénat.

Chaque membre du Gouvernement assume un double rôle, à la fois politique et administratif. Sur le plan administratif, le ministre est placé à la tête d'un ensemble de services qui constituent son département ministériel, sur lequel il exerce un pouvoir hiérarchique par voie d'arrêtés et de circulaires. À ce titre, il dispose du pouvoir d'organiser son administration, faisant de lui une autorité à la charnière de l'activité gouvernementale et de la gestion administrative chargée d'appliquer cette politique.

IV. Le Parlement

1. Un Parlement bicaméral dominé par l'Assemblée nationale

Les institutions de la V^e République mettent en place un Parlement comprenant deux assemblées, l'Assemblée nationale et le Sénat.

L'Assemblée nationale compte 577 députés (nombre maximum qui, depuis la révision du 23 juillet 2008, figure à l'article 24 de la Constitution), élus pour cinq ans (sauf dissolution) au suffrage universel direct dans le cadre de circonscriptions.

Le Sénat compte, quant à lui, 348 sénateurs (soit également le nombre maximum prévu par l'article 24 de la Constitution) élus pour six ans au suffrage universel indirect par un collège d'environ cent cinquante mille grands électeurs (constitué, à 95 %, de délégués des conseils municipaux). À la différence de l'Assemblée nationale, qui se renouvelle en totalité, le Sénat se renouvelle par moitié tous les trois ans.

Les institutions consacrent un bicaméralisme inégalitaire au profit de l'assemblée élue au suffrage direct : si les deux assemblées jouissent de droits identiques dans le cours de la procédure législative, en cas de conflit avec le Sénat, le Gouvernement peut demander à l'Assemblée nationale de trancher en dernier ressort. Par ailleurs, seule l'Assemblée nationale peut renverser le Gouvernement.

2. Le parlementarisme rationalisé

En 1958, la nouvelle Constitution entendait rompre avec le régime d'assemblée, mettre fin à l'instabilité ministérielle et préserver le Gouvernement d'un accroissement des prérogatives du Parlement à son détriment. Elle a donc limité ses prérogatives.

C'est ainsi que le régime des sessions a été strictement encadré. Toutefois, depuis la révision constitutionnelle du 4 août 1995, on est passé d'un régime de deux sessions de quatre-vingts et quatre-vingt-dix jours à une session unique de neuf mois.

Le domaine de la loi, norme votée par le Parlement, a été limité :

- ne relèvent de la loi que les seules matières énumérées par la Constitution (article 34 notamment), ce qui étend concomitamment la compétence du pouvoir réglementaire ; cette mesure constitue une évolution qui est apparue importante en 1958 car la loi pouvait jusque-là traiter

de toutes les questions. En pratique cependant, les matières essentielles continuent à relever du domaine de la loi ;

- le Gouvernement dispose de divers moyens pour faire respecter le partage entre la loi et le règlement, comme l'irrecevabilité des amendements empiétant sur le domaine réglementaire (article 41) ou la procédure de délégalisation de dispositions formellement législatives et matériellement réglementaires (article 37, alinéa 2). Ces dernières dispositions sont cependant rarement appliquées ; pour leur redonner plus de vigueur, la réforme constitutionnelle du 23 juillet 2008 a donné aux Présidents des assemblées le pouvoir, que ne détenait jusqu'alors que le Gouvernement, d'opposer l'irrecevabilité à un amendement ne relevant pas du domaine de la loi ;

- le Gouvernement peut demander au Parlement le droit de légiférer par ordonnances, dans des domaines précis et pour une durée limitée (article 38). La loi constitutionnelle du 23 juillet 2008 impose désormais une ratification expresse des ordonnances par le Parlement.

Une irrecevabilité financière a été instituée par l'article 40 de la Constitution aux termes duquel : « Les propositions et amendements formulés par les membres du Parlement ne sont pas recevables lorsque leur adoption aurait pour conséquence soit une diminution des ressources publiques, soit la création ou l'aggravation d'une charge publique ».

Le Gouvernement dispose enfin de droits particuliers au cours de la procédure législative, certains d'entre eux ayant cependant été réduits par la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 :

- le Gouvernement maîtrise une partie de l'ordre du jour des assemblées (depuis le 1^{er} mars 2009, la règle est que seulement deux semaines sur quatre sont réservées à l'examen des textes qu'il choisit, les lois de finances et de financement de la sécurité sociale bénéficiant en outre d'une priorité) ;

- le Gouvernement peut accélérer la procédure d'examen d'un texte en provoquant la réunion d'une commission mixte paritaire (composée de sept députés et sept sénateurs) après une seule lecture devant chaque chambre, sous réserve que les Conférences des présidents des deux assemblées ne s'y opposent pas conjointement ;

- le Gouvernement peut demander un vote bloqué sur tout ou partie des dispositions en discussion devant l'Assemblée nationale ;

- le Gouvernement peut engager sa responsabilité sur les projets de loi de finances et de financement de la sécurité sociale ; depuis le 1^{er} mars 2009, il ne peut engager sa responsabilité sur un autre projet ou une autre proposition de loi qu'une seule fois par session. Cette procédure permet l'adoption du texte si aucune motion de censure n'est déposée ou, en cas de dépôt, votée.

En outre, l'incompatibilité entre les fonctions ministérielles et le mandat parlementaire marque une séparation stricte entre les ministres et les députés ou les sénateurs, alors même que, dans les régimes précédents, les fonctions exécutives étaient systématiquement exercées par des parlementaires et que les ministres disposaient du droit de vote dans leur assemblée d'origine. La nouvelle rédaction qui a été donnée, au mois de juillet 2008, au deuxième alinéa de l'article 25 de la Constitution,

prévoit cependant que, dans les conditions fixées par une loi organique (en l'occurrence la loi organique n° 2009-38 du 13 janvier 2009), les députés ou sénateurs qui acceptent des fonctions gouvernementales ne sont que temporairement remplacés par leur suppléant, jusqu'à la cessation desdites fonctions.

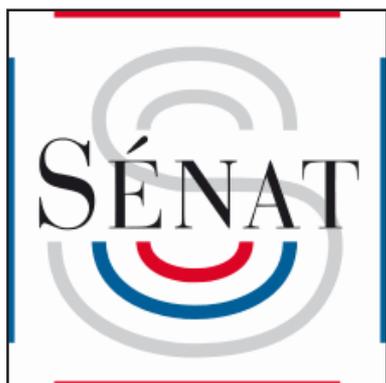
Par rapport au régime précédent, les institutions de la Ve République se caractérisent donc de manière générale par un renforcement du pouvoir exécutif de manière générale et un encadrement plus étroit des activités du Parlement.

La stabilité du pouvoir exécutif a permis de faire face à de nombreuses crises, tant externes (décolonisation) qu'internes (mai 1968), sans que la continuité de l'État soit atteinte. La Ve République est devenue, avec la IIIe République, l'un des régimes les plus stables de l'histoire constitutionnelle française.

Cette stabilité, grâce à la permanence du fait majoritaire, pouvant être considérée comme un acquis, il a été jugé possible, en 2008, sans la menacer, d'encadrer les moyens mis au service du pouvoir exécutif et de renforcer les prérogatives du Parlement.

Texte complet extrait du site de l'Assemblée nationale : <http://www2.assemblee-nationale.fr/decouvrir-l-assemblee/role-et-pouvoirs-de-l-assemblee-nationale/les-institutions-francaises-generalites/presentation-synthetique-des-institutions-francaises>

Le site de l'Élysée propose également une synthèse concernant les Institutions françaises : <https://www.elysee.fr/la-presidence/les-institutions-de-la-cinquieme-republique>

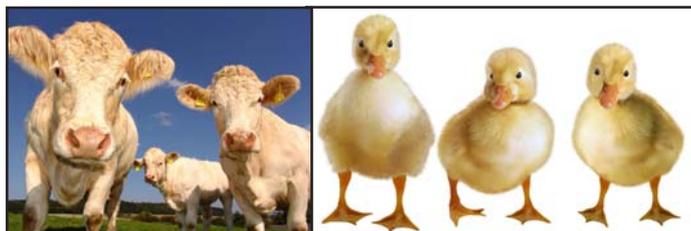


Le délire du poireau !

Je souhaite rendre un hommage sincère et profond à tous les légumes de mon jardin.

Certains veulent désormais un lundi sans viande... Alors il est temps de défendre les légumes ! Des êtres vivants eux aussi, sensibles et tout aussi respectables qu'un bœuf ou un canard !

Ne vous égarez pas, je ne fais de procès à



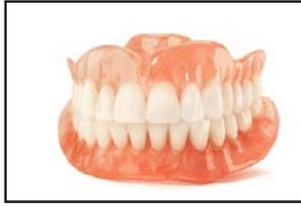
quiconque... Véganes, végétariens, végétaliens, omnivores et carnassiers, voire cannibales (il ne doit pas en rester beaucoup, ouf...) (« Mon fils, tu aimes ta maman ? » « Oui », « Eh bien reprends - en un peu »... Oh !), chacun est libre de ses idées. Je ne suis ni chasseur ni pêcheur (si, parfois, je l'avoue, mais pas au bord de l'eau, quoique un petit ruisseau, un rayon de soleil, l'herbe tendre... pardon je m'égare, un relent de jeunesse... trop tard !).



Bref, ce n'est pas que je m'insurge, mais il ne faut plus manger de viande, il ne faut plus faire de foies gras, il ne faut plus faire têter son petit au sein, cela doit se faire en cachette, sinon attentat à la pudeur... On ne doit plus, il ne faut pas, etc. etc.. Je ne sais pas vous, mais moi je sature ! Rassurez-vous, je suis contre la maltraitance animale ! J'achète des œufs de poules élevées en plein air, j'achète... etc.. J'ai toujours eu du mal à tuer un poulet ou un canard de mon élevage familial, naturel, des animaux qui devenaient au fil des jours des amis. Mais il faut bien manger, il me fallait bien nourrir mes « petits ».



Mais enfin il faudra m'expliquer pourquoi l'homme a des incisives, des canines et des molaires... Couper, arracher, broyer, c'est bien là leur rôle ! Des canines pour ne manger que des légumes ? Je suis pour le respect des animaux mais la nature est là, parfois cruelle certes. Manger de la viande, oui, mais élever des animaux dans des conditions déplorables, non ! Ma position est claire, la vôtre aussi sans doute.



Imaginez cinq minutes : votre vie sans viande, sans charcuterie, sans œufs, sans poisson, sans huîtres et même sans lait... car enfin, traire une vache... attention vous risquez d'ici peu d'être accusé de perversité sexuelle !



Alors je souhaite défendre la cause des légumes... Car si nous avons des sentiments fort louables par ailleurs pour les animaux, il faut aussi défendre la cause des végétaux qui sont des êtres vivants !

Le lundi sans viande ? Pourquoi pas, et puis le mardi sans légume ? Le vendredi c'est « poisson », n'oubliez pas ! Déjà que pour boire un petit apéritif ou un verre de vin il faut inviter « Modération » ! (Avé l'assent bien sûr !)



Poireaux, carottes, courgettes et autres, mes amis, mes pauvres amis, j'arrive ! Vous n'êtes plus seuls !



Pendant des mois j'ai travaillé pour vous...

Retourner la terre, cela fait mal au dos, mais je suis si heureux de vous préparer un petit lit confortable... Je vous ai mis de quoi manger... je vous rassure uniquement du naturel. « Ils » disent « bio » maintenant... sans doute cela fait-il plus chic...



Si vous saviez combien je suis heureux de vous accueillir... Vous étiez à l'étroit dans ces petits pots de plastique... noirs... mauvais présage !

Alors un soir, pour que la nuit vous permette de vous requinquer... je vous ai offert l'hospitalité, au jour qui tombe, à la fraîche, car sait-on bien ce que représente pour vous un tel déménagement ?

Vous étiez choyés, nourris, chauffés gratis dans la serre, le maraîcher prenait soin de vous comme si vous étiez ses petits !

Le premier soir je vous ai couverts de fougères pour vous éviter un coup de froid ou le lendemain un coup de chaud...

Et d'un coup, vous étiez libérés d'une attention trop pesante, pressante, hélas très mercantile, où il n'y a aucune rémission pour un quelconque tardif ! Pas d'ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) pour nos légumes (et nos canards, poulets, moutons et autres !). Il vous fallait grandir, vite, dans votre petit pot... comme nos braves canards vous étiez gavés, suralimentés, dans une atmosphère moite, pesante, aucune compassion ! Il vous fallait grandir, sinon ! Il est vrai que nos petits canards landais sont eux aussi bien mal élevés... Un canard, (oiseau aquatique) il lui faut de l'eau... Avez-vous vu des mares dans les élevages ? Ils sont sales, déplumés, pauvres bêtes ! Et on s'étonne de la grippe aviaire et compagnie... Qu'en serait-il des hommes s'ils ne pouvaient se laver ? Je me régale au bord de l'Adour ou du lac du Houga quand je vois des canards et autres se baigner, se laver, car les animaux sont propres, mais oui, même les cochons ! Je me réjouis aussi quand je vois de ma fenêtre des oiseaux, qu'il fasse chaud ou froid, venir se baigner dans la baignoire que j'ai mise à leur disposition.

Alors le matin suivant, j'ai fait un petit tour vivifiant dans mon jardin... J'ai écouté le chant de

la grive, bien grasse, de la tourterelle en mal d'amour, en plein mois de janvier... il n'y a plus de saison... Et puis il y avait un petit murmure pudique... J'ai écouté comme on écoute aux portes... Pas bien certes, mais très instructif... Pardonnez-moi chers amis, je vous ai élevés pour mieux vous manger... Pardon sincère mais la vie est là... Alors contrit, je vous ai écoutés.

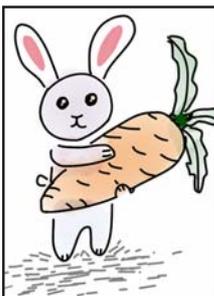
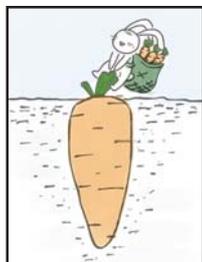
« On nous a mis en terre, bien alignés avec nos copains... Ouf... enfin de l'air pur... de la place pour remuer nos jambes... mais il fait un peu froid... Fort heureusement on nous a donné à boire... J'ai l'impression de revenir au service militaire de nos parents : alignés, droits, fiers !



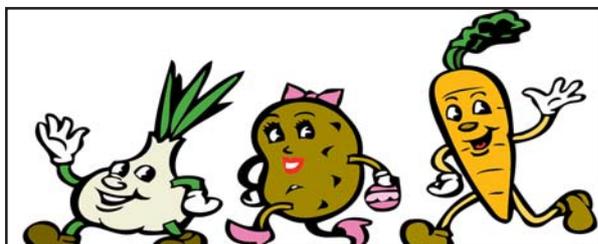
Le jour se lève, on peut enfin découvrir notre site d'adoption.

La nuit a été un peu fraîche, cela nous change de l'étouffante moiteur des serres, nos nurseries à nous...

Sympa le mec, la terre est propre, nous avons de la place, le menu est bon, youpi ! On est tombé chez un « bon » ! Le type a l'air gentil, il ne nous arrivera rien de mal. Et puis tu as vu, il n'est pas sectaire, certes nous sommes là, bien alignés, nous les poireaux... Mais il y a aussi des carottes... les coquines, elles se cachent pour rougir sous les regards lubriques...

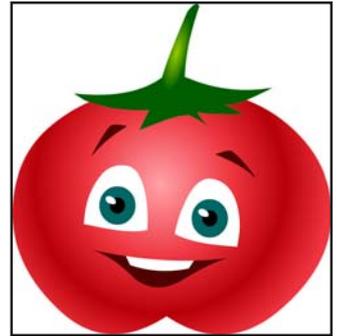


Et puis là nos copines les pommes de terre... toujours aussi fières de leur embonpoint mais un peu honteuses aussi, alors elles se cachent sous terre... Pas la taille mannequin, certes, mais bien plus belles que des anorexiques !



Ah... les radis... ces coquins qui rougissent, mais à moitié seulement ! Mi-cochons mi-pudiques...

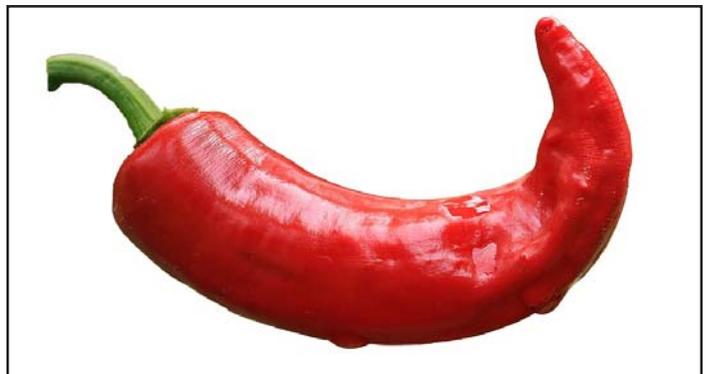
Et les tomates... oh... quand même mesdemoiselles, un peu de pudeur ! Car elles ne font que semblant... Rouges certes... mais sans honte, non, ce sont de vraies coquines ! Fières de leurs rondeurs, de leur peau douce, elles rougissent comme des jeunes filles en fleur... Et là-bas, les courgettes et les concombres... Je ne commente pas... !



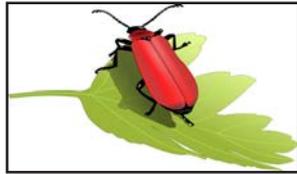
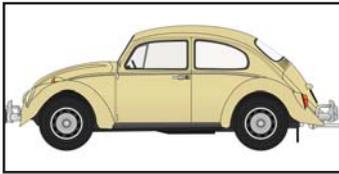
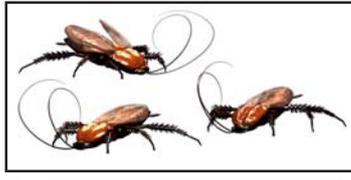
Heureusement il y a les potirons pour remettre de l'ordre, bonasses, bedonnants, mais bons enfants...



Mais attention mes amis, il y a aussi le piment... vous savez c'est le petit « morpion » de la classe... Il en faut un... Mignon, vert, parfois rouge, un vrai caméléon, un fourbe, il louvoie, faut s'en méfier ! (NDLR : voir article dans le BAL 66 sur l'échelle de Scoville. Votre reporter a de la suite dans les idées !)



Alors nous avons grandi... Il est gentil le monsieur. Il soigne bien. Je ne vous raconte pas l'attaque de ces aliens qui a failli nous décimer... Mais immédiatement il a su réagir... Ouf... ! Un traitement naturel, nous n'en avons eu aucune conséquence négative. Bravo monsieur et merci ! Et puis il a mis quelques « auxiliaires » comme ils disent... des coccinelles... et d'autres, de braves bêtes qui nous protègent... Payées au SMIC sans doute, mais vaillantes...



Il y a aussi des nichoirs... et un petit cheval avec une remorque pleine de bonnes graines, une petite piscine pour boire et se laver... Il n'y a pas que les oiseaux qui prennent pension ! Ce jardin est vraiment un havre de paix, accueillant pour tous. Il est formidable notre maître.



Les oiseaux sont là et nous débarrassent naturellement des chenilles et autres colonisateurs... Je m'inquiète malgré tout de voir des palombes en plein hiver... des tourterelles amoureuses début janvier...

Mais bon les lézards sont toujours là, avec ou sans queue... C'est quoi leur problème ? La couleuvre aussi, belle et impressionnante mais pas méchante. Une dame aux ondulations coquines... Une vraie miss digne des plus grands cabarets parisiens, elle aurait un vrai succès... Souple, attirante, lascive... mais hélas si froide ! De quoi décourager les plus chauds !

Nous étions bien, nous les légumes, mais si, je vous assure ! Bien protégés, bien nourris, le climat était bon... Tout était parfait... Il faisait un peu trop chaud et tout aussitôt nous avions un parasol de fougères. Le soleil brûlait, il faisait sec, on nous apportait de l'eau, pas sur les feuilles car les gouttelettes font loupe et nous crament le cuir, pardon les feuilles, nous avons notre dose, matin ou soir, juste ce qu'il faut, mais au pied.

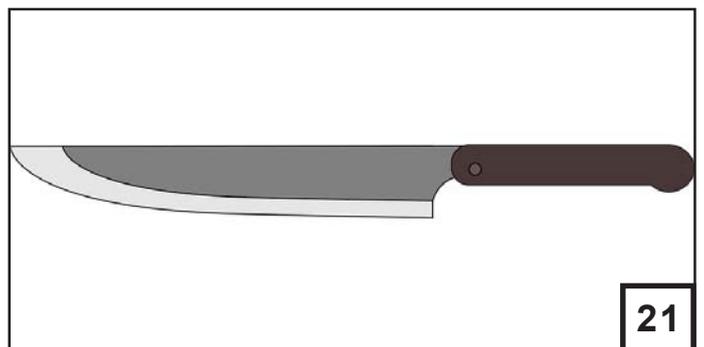
Et puis j'ai commencé à m'inquiéter quand du jour au lendemain j'ai vu disparaître quelques amis...

Des radis en moins... des tomates en moins... des courgettes en moins... On était bien amis... ils ne m'ont pas dit qu'ils partaient en vacances... J'ai été choqué, ému... Quand même, c'est la moindre des choses que d'avertir les voisins... Bien sûr ce sont les chouchous du jardin... Je comprends... Ils ont dû avoir une belle prime de départ... pas comme nous les fonctionnaires... Bref, nous ne les avons pas revus... Même pas une carte postale, ni un courriel... (Ben si, nous sommes connectés... vous ne saviez pas ? Pauvre nature humaine qui se croit au-dessus de tout).

Dans certains jardins, c'est la mode, on nous fait écouter de la musique... La honte ! Je ne vous dis pas... Mais sincèrement, entre le bruissement de nos feuilles, nos échanges (vous ne savez pas les capter), les chants des oiseaux, ceux du grillon, les stridulations ou les ronflements du hérisson et votre Johnny ! Franchement, il n'y a pas photo... pour utiliser une expression débile de votre genre humain... « Il n'y a pas photo » alors que nous parlons de musique ! N'importe quoi !

Petit à petit le jardin s'est vidé, cela devient vraiment triste. Le soleil brille moins, les visites du jardinier, notre bon maître, il a pris un coup de vieux..., se font plus rares, les arbres pleurent leurs feuilles.

Tout cela ne serait rien si un jour, une dame, grassouillette, la « daoune » sans doute (maîtresse du lieu, la dame... celle bien grasse qui commande tout, en gascon... ou parfois bien maigre et bien revêche comme certaines belles-mères...), un couteau à la main au fil bien tranchant, n'était arrivée dans le jardin... Cela a réellement jeté un



froid parmi nous. Elle est passée et repassée, à pas lents, l'œil aussi froid que son couteau, cherchant ses victimes, je ne l'ai compris que trop tard ! (Je plains les brus de la maison !) Elle a fait tout d'abord son affaire d'un chou, le pauvre, il était beau, magnifique et d'un coup sec de



« coupe-chou » justement, il s'est trouvé privé de ses racines, séparé des siens comme un pauvre immigré. Il a été emporté à bout de bras, la tête à l'envers, quel supplice. Et là, alors que j'étais plein de compassion pour mon ami, une main, certes douce, m'a empoigné le fût et m'a secoué sans ménagement... pour enlever la terre de mes racines, dont j'ai été privé sans pitié par quelques coups secs de la lame tranchante qui m'a enlevé également quelques feuilles... Je me suis retrouvé nu comme un ver, moi si prude, honteux à vie !

Je vous passe la suite, l'arrivée dans la cuisine comme ils disent, mon déshabillage sans précaution, mettant à mal ma pudeur, même chose pour mon ami le chou coupé en morceaux, il y avait aussi quelques carottes et un navet complètement pelés. Ce fut alors pour nous tous, déjà bien défigurés, la plongée forcée dans de l'eau bouillante, tristement accompagnés d'un morceau de bœuf ou de quelques ailerons de canard... Ce n'était pas une cuisine mais le donjon des tortures...

Vous avez là tous les relents des punitions moyenâgeuses.

Quelle tristesse ! L'homme sera-t-il donc toujours aussi cruel avec ses semblables, les animaux et nous les végétaux ? »



B.BROQUA

Crédit Agricole

L'espace Séparations divorces

Dans le précédent bulletin, nous avons présenté deux services proposés par la Caisse Régionale du Crédit Agricole d'Aquitaine afin d'accompagner ses clients dans les bons moments et les moins bons.

Après le domaine des successions et des mesures de protection, le Crédit Agricole d'Aquitaine vient de créer une structure spécialisée, avec des experts dédiés, autour de la séparation et du divorce. Basés également à Aire-sur-Adour, les collaborateurs sont au service des conseillers en agence et de nos clients sur l'ensemble du territoire de la Caisse Régionale, pour leur apporter expertise et conseil, sur le plan juridique, fiscal et commercial.

La séparation est un sujet complexe et sensible, facteur d'instabilité pour nos clients. Un nombre certain d'actions sont donc à mettre en œuvre en tant que banquier-assureur quand un couple se sépare pour éviter des imbroglios. L'expertise des conseillers leur permet d'être proactifs car l'ensemble des contrats détenus par les clients sont analysés, ce qui permet d'anticiper les questions et les besoins des clients.

Les clients peuvent contacter leur conseiller directement en agence, lequel se mettra en relation avec cet espace. La synergie sera assurée afin que le client se sente réellement accompagné par son conseiller habituel, et par un expert.

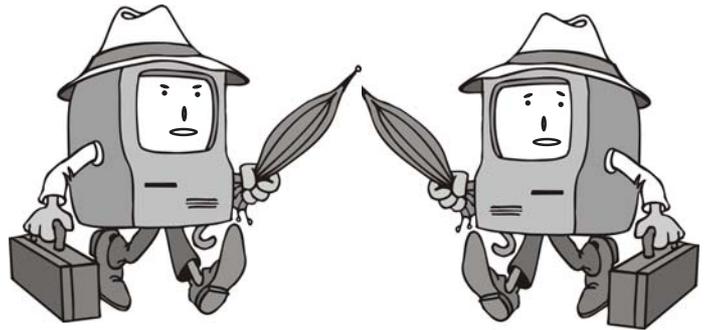


L'agenda de la section

- Vendredi 30 novembre Préfecture : cérémonie de départ de monsieur le préfet Frédéric Périssat.
- Jeudi 6 décembre Journée de fin d'année : repas amical puis conférence par trois officiers du Groupement de Gendarmerie des Landes.
- Vendredi 28 décembre Réunion président-trésorier : clôture des comptes 2018 et envoi à l'AMOPA nationale.
- Lundi 7 janvier 10 h 15 : accueil de monsieur le préfet Frédéric Veaux, dépôt de gerbe au Monument aux Morts puis réception à la préfecture.
- Mardi 15 janvier 19 h : vœux du Conseil municipal et de l'Agglomération de Mont de Marsan.
- Vendredi 25 janvier Préfecture : vœux de monsieur le préfet.
- Dimanche 27 janvier Mont de Marsan : cérémonie au Mémorial des Enfants Juifs au Parc Jean Rameau (Date de la libération du camp d'Auschwitz).
- Mercredi 6 février Contrôle des comptes par nos vérificatrices.
- Prochainement Assemblée générale de section.



Informatique et Internet



Attention !

Internet est une belle chose. La technologie permet de naviguer, d'envoyer et recevoir des courriels, se documenter, et même de dialoguer en direct, votre interlocuteur étant visible sur votre écran.

Très bien !

Mais attention, la nature humaine, vous le savez aussi bien que moi, n'est pas toujours très tendre et l'intelligence de certains laisse à désirer. Des gens certes très compétents en informatique usent hélas bien mal de leur savoir.

Spams, intrusions dans votre ordinateur, piratage de vos données, usage de votre compte bancaire, appels téléphoniques idiots... On ne compte plus toutes les actions mises en œuvre à notre encontre. Même les grandes sociétés y compris l'État finissent pas se faire pirater.

Alors soyez prudents !

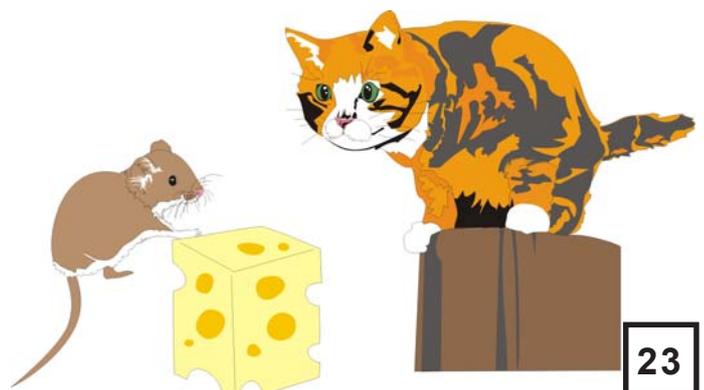
- naviguez uniquement sur des sites sécurisés signalés par https et pas seulement http,
- ne laissez pas continuellement votre ordinateur connecté : vous simplifiez la tâche des pirates !
- utilisez (et je répète : il y en a de gratuits très performants...) les outils de protection : antivirus, boucliers, bloqueurs de publicité, etc...

Prudence donc mais bonne navigation malgré tout !

 **N'oubliez Pas**

✓ Si vous transférez ce message, S.V.P. effacez mon adresse. Utilisez Cci lorsque vous envoyez (ou transférez) un mail à plusieurs personnes en même temps
MERCI pour vos AMI(ES) internautes

✓ N'imprimez ce mail qu'en cas de nécessité
MERCI pour la planète 



LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Depuis six mille ans la guerre
Plaît aux peuples querelleurs,
Et Dieu perd son temps à faire
Les étoiles et les fleurs.

Les conseils du ciel immense,
Du lys pur, du nid doré
N'ôtent aucune démence
Du cœur de l'homme effaré.

Les carnages, les victoires,
Voilà notre grand amour ;
Et les multitudes noires
Ont pour grelot le tambour.

La gloire, sous ses chimères
Et sous ses chars triomphants,
Met toutes les pauvres mères
Et tous les petits enfants.

Notre bonheur est farouche ;
C'est de dire : Allons ! mourons !
Et c'est d'avoir à la bouche
La salive des clairons.

L'acier luit, les bivouacs fument ;
Pâles, nous nous déchaînons ;
Les sombres âmes s'allument
Aux lumières des canons.

Et cela pour des altesses
Qui, vous à peine enterrés,
Se feront des politesses
Pendant que vous pourrirez,

Et que, dans le champ funeste,
Les chacals et les oiseaux,
Hideux, iront voir s'il reste
De la chair après vos os !

Aucun peuple ne tolère,
Qu'un autre vive à côté
Et l'on souffle la colère
Dans notre imbécilité.

C'est un Russe ! Égorge, assomme.
Un Croate ! Feu roulant.
C'est juste. Pourquoi cet homme
Avait-il un habit blanc ?

Celui-ci, je le supprime
Et m'en vais, le cœur serein,
Puisqu'il a commis le crime
De naître à droite du Rhin.

Rosbach ! Waterloo ! Vengeance !
L'homme, ivre d'un affreux bruit,
N'a plus d'autre intelligence
Que le massacre et la nuit.

On pourrait boire aux fontaines,
Prier dans l'ombre à genoux,
Aimer, songer sous les chênes ;
Tuer son frère est plus doux.

On se hache, on se harponne,
On court par monts et par vaux ;
L'épouvante se cramponne
Du poing aux crins des chevaux.

Et l'aube est là sur la plaine !
Oh ! j'admire, en vérité,
Qu'on puisse avoir de la haine
Quand l'alouette a chanté.

Victor HUGO



BAL : bulletin des amopaliens landais.

Directeur de la publication : Bernard BROQUA, président AMOPA section des Landes.
Rédaction-réalisation PAO : AMOPA des Landes.

Les articles sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs
et n'engagent en aucun cas l'AMOPA.

Ne pas jeter sur la voie publique.